

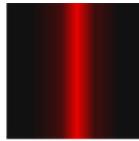
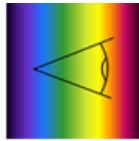
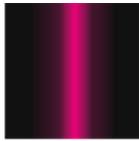
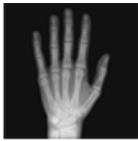
L'APPAREIL EMETTEUR D'ULTRAVIOLET



Objectif : être capable : *Installer une cliente sous appareil UV en respectant les règles de sécurité*

Situation professionnelle : Votre tutrice reçoit une cliente pour une prestation UV. Elle vous informe sur la nouvelle législation en vigueur (soit le décret du 27 décembre 2013) et souhaite vérifier vos connaissances.

PRE-REQUIS : Nature physique des rayonnements et Règles en matière de photoprotection



Rayon gama

RX

UV

Visible

IR

Onde radio

1) Indiquer le type de rayons que l'on retrouve dans les appareils émetteurs d'ultraviolets.

- Rayon gama RX UV Visible IR Onde radio

2) Préciser la limite entre UVA et UVB

- 315 nm 335 nm 320 nm

3) L'énergie (E) est inversement proportionnelle à la longueur d'onde

- Vrai Faux

4) Les sujets de phototype I sont

- Peu sensibles aux ultraviolets Produisent beaucoup de mélanine
 Bronzent bien Appartiennent aux sujets mélano compromis

5) Indiquer le décret en vigueur réglementant la mise sur le marché des appareils UV

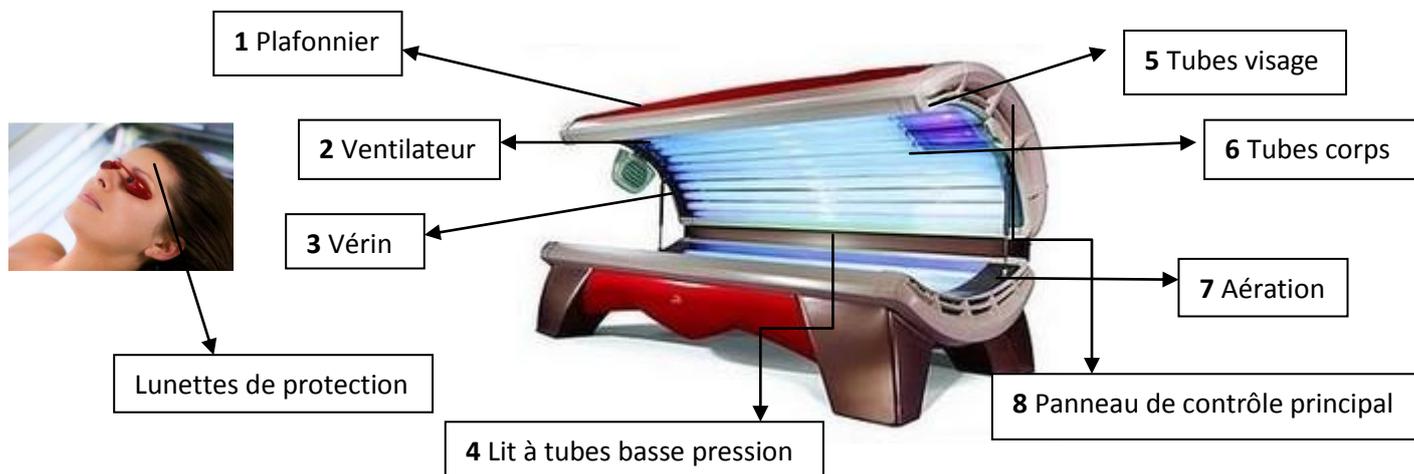
- Le décret du 30 Mai 1997 Le décret 27 décembre 2013

1) FONCTION DE L'APPAREIL

Appareils émetteurs de rayons ultraviolets artificiels du groupe A en grande quantité et du groupe B en faible quantité, capables de provoquer un bronzage de la peau exposée.

Les appareils utilisés en cabine sont de type UV1.

2) DESCRIPTION DE L'APPAREIL



PARTIES	FONCTION
1	Contenir les tubes UV
2	Evacuer la chaleur produite par les tubes UV
3	Aider à relever le plafonnier
4	Contenir les tubes UV et accueillir le client
5	Produire un rayonnement UV, de 2 à 4 tubes à haute pression
6	Produire un rayonnement UV, de 20 à 60 tubes à basse pression
7	Ventiler le solarium pour le bien être de l'utilisateur
8	Mettre en marche l'appareil Régler la ventilation ou l'air conditionné Régler le brumisateur (visage, corps) Régler la musique
Climatiseur	Refroidir l'ambiance à l'intérieur de l'appareil

3) PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

La production de rayons ultraviolets est assurée par les lampes, grâce à un phénomène de luminescence. Ces lampes sont des tubes qui contiennent un gaz (vapeur de mercure ou gaz rare) ; Lorsqu'ils sont traversés par une décharge électrique, le gaz est excité et émet des radiations de type UVA, UVB, UVC. Un enduit appliqué sur la paroi intérieure du tube permet de filtrer et de modifier le rayonnement émis.

Deux types de lampes à UV sont utilisés dans le solarium :

- Basses pressions : qui produisent essentiellement des UVA centrés autour de 350 nm
- Hautes pressions : émission centrée autour de 370 nm (dont une émission importante à 360 nm).

S2 METHODES ET TECHNOLOGIES
S2.2-3 Matériels spécifiques pour soins du corps

INFO : Selon la nouvelle réglementation, l'attestation UV depuis 2015 n'est plus obligatoire :
 "L'arrêté du 31 mars 2015 précise que la formation aux rayonnements UV est désormais incluse dans les programmes d'enseignement (l'évaluation est prévue dans le cadre de l'épreuve écrite EP3). Par conséquent, « l'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV n'est plus exigée ».

Attention cette attestation n'est plus exigée pour le passage de l'examen mais pour l'instant reste obligatoire pour les professionnels.

4) ACTION PHYSIOLOGIQUE

ACTION	EFFETS	INDICATIONS - APPLICATIONS
Physique due à l'exposition	-Stimulation de la mélanine déjà présente dans les kératinocytes et mélanocytes qui entraîne une pigmentation immédiate peu durable. -Activation de la mélanogenèse lors d'expositions répétées, qui provoque une pigmentation retardée et durable.	-Plus particulièrement destiné aux phototypes 3 et 4. -Pour les personnes désirant obtenir un hâle rapidement : futurs mariés, avant un départ en vacances, pour un effet bonne mine et stimulant en hiver.
CONTRE – INDICATIONS 	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes à la peau laiteuse (phototype I et II) - Les personnes présentant un coup de soleil, des problèmes vasculaires, pulmonaires, cardiaques, une insuffisance hépatique, rénale, cicatrices récentes - Les personnes sous traitement médicamenteux photo-sensibilisant - Les personnes mineures - Les femmes enceintes - Les personnes ayant présentés ou ayant un cancer cutané ou prédisposition familiale. 	
UTILISATION	<ul style="list-style-type: none"> - L'esthéticienne définit avec le client son phototype puis la durée d'exposition - Elle règle la minuterie - Le client met ses lunettes de protection - S'allonge dans le solarium (en sous vêtements) pour une durée de 5 à 20 min. 	
REGLES D'HYGIENE ET DE MAINTENANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer et désinfecter entre chaque cliente avec un produit adapté - Changer les lampes usagées régulièrement (en général toutes les 400 heures d'utilisation) - Faire entretenir régulièrement l'appareil, selon la législation (contrôle technique tous les 2 ans). 	
PRECAUTIONS D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> -Seule une personne diplômée peut installer la cliente dans le solarium - Porter des lunettes opaques aux UV (le rayonnement UV étant dangereux pour les yeux) - Eviter de porter des produits cosmétiques ou de consommer certains médicaments photosensibilisants (antidépresseurs, antibiotiques) -Le client doit être informé par affichage, des risques liés à l'exposition aux UV artificiels régis par le nouveau décret du 27 décembre 2013 (anciennement le décret du 30 Mai 1997) - Il est conseillé de recueillir son consentement par la signature d'un document informatif recommandé par l'OMS - Ne pas rester immobile pour éviter les zones d'ombre et les points de compression du corps - Respecter le temps d'exposition (durée pré enregistrée) <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 10 min pour une première exposition • Une durée plus courte pour les peaux claires - Ne pas dépasser 30 séances par an - Espacer les séances de 48 heures. - Eviter les expositions au soleil le même jour qu'une séance d'UV. 	

S2 METHODES ET TECHNOLOGIES
S2.2-3 Matériels spécifiques pour soins du corps

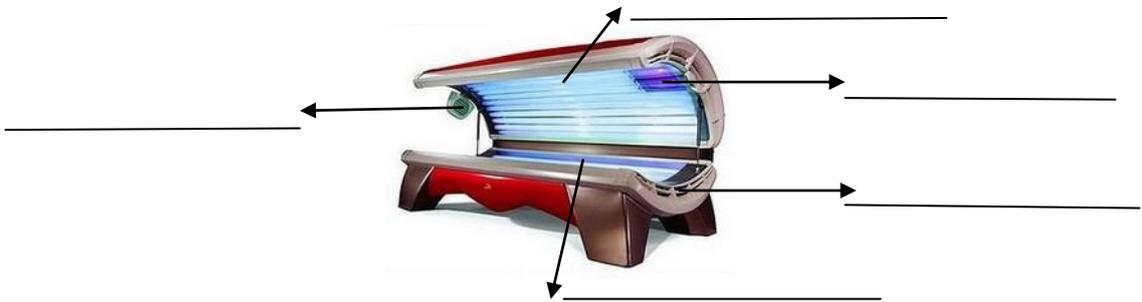
Nom :	Prénom :	Date :
Evaluation sommative : L'appareil émetteur d'UV		Note : /20

Julie esthéticienne depuis trois ans, souhaite créer un concept associant l'esthétique, le bronzage UV, la coiffure et le relooking. Pour se faire elle souhaite s'entourer d'une professionnelle de la coiffure et d'une apprentie.

1) Citer le décret relatif à la mise à disposition du public des appareils de bronzage UV

.....

2) Annoter le schéma ci-dessous



3) Enoncer le principe de fonctionnement

.....
.....
.....

4) Indiquer les effets d'une exposition aux UV répétée

.....

5) Indiquer le conseil que vous donneriez à une cliente de phototype II

.....

6) Indiquer les 5 conseils que vous donneriez à une cliente de phototype III

.....
.....
.....
.....

7) Enumérer 2 contre-indications

.....
.....